

# Synthèse

Magazine municipal N°109 - Mars 2023



**MOURMELON LE GRAND**

[www.mourmelonlegrand.fr](http://www.mourmelonlegrand.fr)

# SOMMAIRE

-  ÉDITO
-  ÉTAT CIVIL / EN BREF
-  DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES
-  BUDGET
-  CITY-STADE
-  PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »
-  CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT
-  PROJET DE SQUARE AU BUISSON FILOT 2
-  NOUVEAUX COMMERCES ET SERVICES
-  ARMÉE
-  HAPPY VISIO
-  PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES
-  DISPOSITIF « FORME-TOI ! »
-  MÉDIATHÈQUE
-  CHÂLONS-AGGLO
-  AGENDA

[www.mourmelonlegrand.fr](http://www.mourmelonlegrand.fr)

## INFOS PRATIQUES PÔLE PUBLIC

4, rue du Maréchal Joffre.  
Parking de 50 places

### LA MAIRIE

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h à 12h ;
  - Du lundi au vendredi, de 14h à 17h ;
  - Fermeture le mardi matin.
- Téléphone : 03 26 66 10 44  
Fax : 03 26 66 57 10

### LA MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
  - Samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Téléphone : 03 26 66 57 07  
[mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org](http://mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org)

### LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur rendez-vous.  
Téléphone : 03 26 66 10 44

### LA POLICE MUNICIPALE

Permanence en mairie, sans rendez-vous.  
Le vendredi de 14h à 15h.

### LA MISSION LOCALE

Permanence le vendredi de 9h à 12h.  
Téléphone : 03 26 68 54 02  
Courriel : [contact@ml-chalons.fr](mailto:contact@ml-chalons.fr)

### L'ASSISTANTE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

Sur rendez-vous, le jeudi de 10h30 à 16h.  
Téléphone : 03 26 60 85 09

### LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Accès par le parvis, puis par la porte blanche à droite.  
Les mercredis de 9h à 11h30.

Magazine d'information édité par le Service Communication de la Ville de Mourmelon-le-Grand - 4, rue Joffre - CS 400 21 - 51400 Mourmelon-le-Grand.

Directeur de la publication : Pascal Jaloux

Rédaction : Mathieu Roussel

Photos : Basalt Architecture, CAPCIA-51eRI, 501e RCC, Guy Mauuarin, groupe SAE, Sotextho

Conception - réalisation : Gaëlle Charles

Impression : Le Réveil de la Marne

N° ISSN : 2609-1585

Imprimé sur du papier certifié PEFC

**COMMENT RECEVOIR «SYNTHÈSE»**  
Synthèse est distribué dans les boîtes aux lettres des Mourmelonnais. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie ou par mail ([contact@villedemourmelonlegrand.fr](mailto:contact@villedemourmelonlegrand.fr)). Vous pouvez aussi vous le procurer dans tous les lieux publics de la ville ou le consulter sur le site internet de la ville [www.mourmelonlegrand.fr](http://www.mourmelonlegrand.fr).





## TOUS ACTEURS DE NOTRE AVENIR

Le recensement est une étape importante de vie communale. De son résultat dépend en partie le montant des subventions allouées par l'État. Il a pris fin le 18 février dernier. Je tiens à vous remercier de l'accueil que vous avez fait à nos agents recenseurs. La qualité des informations transmises à l'INSEE a été soulignée, nous ne serons donc pas soumis à contrôle de la part de cet organisme. Les résultats définitifs du recensement seront connus à l'été, je ne manquerai pas de vous en informer.

Vous recevrez très prochainement un sondage. Cette enquête est le préalable au démarrage du projet de création d'une voie douce, reliant Mourmelon-le-Grand à la gare de Mourmelon-le-Petit, sécurisée, séparée et parallèle à la RD19, à destination des piétons, cyclistes et trottinettes. L'ensemble des acteurs concernés, commune de Mourmelon-le-Grand, commune de Mourmelon-le-Petit, Châlons-Agglo, département de la Marne, région Grand Est et Ministère des Armées, ont en effet convenu du bien fondé de la création d'une telle liaison si elle correspond à l'attente des mourmelonnois et des militaires résident à Reims ou à Châlons et travaillant à Mourmelon.

Je vous remercie donc, par avance, de l'attention toute particulière que vous y porterez.

Pascal JALOUX,  
Maire de Mourmelon-le-Grand

Toute reproduction, même partielle, d'éléments graphiques ou de contenu du magazine «Synthèse» est strictement interdite sans autorisation préalable de la Ville de Mourmelon-le-Grand, sauf dans les cas prévus par l'article L. 122-5 du code de propriété intellectuelle.

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

**10 novembre**, Lya de Brandon Berriot et Ludivine Limosin  
**21 novembre**, Ewen de Axel Etesse et Florence Bayard  
**25 novembre**, Edouard de Vincent Dohet et Angéline Boguet  
**3 décembre**, Rosalia de Richard Teixeira et Doriane Lopez  
**6 décembre**, Valentin et Antoine de Corentin Pacheu et Léa Poletti  
**15 décembre**, Lya de Julien Seghezzi et Célia Léonard  
**18 décembre**, Jade de David Riant et Marine Vernier  
**2 janvier**, Iris de Alexandre Aubert et Marine Lefranc  
**2 janvier**, Valentin de Sabrina Simon  
**4 janvier**, Orlane de Joël Risal  
**30 janvier**, Souleymane de Moro Diawara et Eveline Mendes

## DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

**23 novembre**, Roger Beauferey, dans sa 88ème année  
**30 novembre**, Antonio Paulas Moreno, dans sa 95ème année  
**10 décembre**, Francine Bardiaux veuve Galichet, dans sa 92ème année  
**13 décembre**, Franck Lauretta, dans sa 68ème année  
**21 décembre**, Josiane Adry épouse Paradis, dans sa 90ème année  
**25 décembre**, Piotr Baranowski, dans sa 53ème année  
**13 janvier**, Giovanni Desenzani, dans sa 77ème année  
**19 janvier**, Denis Laroche, dans sa 74ème année  
**22 janvier**, Josiane Loiseau épouse Jankin, dans sa 80ème année

## EN BREF

**Accueil de loisirs** – La prochaine session de l'ALSH se déroulera pendant les vacances d'hiver, du lundi 17 au vendredi 21 avril (5 jours) et du lundi 24 au vendredi 28 avril (5 jours). Inscription à la semaine avec 3 formules possibles : la journée avec temps méridien (restauration collective sur place), la journée sans temps méridien ou l'après-midi uniquement. Les inscriptions se dérouleront du lundi 20 au vendredi 24 mars : soit en ligne sur l'espace famille Inoé (paiement en carte bancaire uniquement), soit en mairie sur rendez-vous uniquement (tous moyens de paiement sauf carte bancaire). Renseignements au 03 26 66 10 44 ou sur [www.mourmelonlegrand.fr](http://www.mourmelonlegrand.fr).

**Brocante** – L'école maternelle Saint-Exupéry organise une brocante le dimanche 2 avril, de 9h à 16h, au centre culturel Napoléon III. Inscriptions par mail à [ce.0510369z@ac-reims.fr](mailto:ce.0510369z@ac-reims.fr) ou par téléphone au 03 26 66 11 32 (uniquement le lundi).

**Centre équestre** – Le centre équestre FCD de Mourmelon-le-Grand a obtenu les labels d'activités Cheval Club de France et Pony Club de France par la Fédération Française d'Équitation. Cette labellisation atteste de la qualité globale des prestations proposées par l'établissement.

**Chats errants** – Depuis le 30 janvier dernier, en vertu de l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime, la mairie procède à une nouvelle campagne de capture des chats non-identifiés vivant sur le territoire communal afin de les faire stériliser et de les relâcher sur place ensuite. Ce dispositif dit « chats libres » résulte d'une coopération avec l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux (ACPA) de Fagnières. Cette campagne devrait durer jusqu'à la fin du mois d'avril et seuls les chats non-identifiés seront trans-

portés au refuge.

**Dépôts sauvages** – Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou sur une voie privée est puni d'une amende forfaitaire de 135 €. En cas de non-paiement, le juge du tribunal de police est saisi. Ce dernier pourra décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets). Références : articles R634-2 et R635-8 du Code pénal.

**Don du sang** – La prochaine collecte de sang aura lieu le mardi 16 mai, de 15h30 à 19h30, à la salle Louisiane. L'Établissement Français du Sang appelle à la mobilisation de tous. Pour pouvoir donner : avoir entre 18 et 70 ans, peser plus de 50 kg et se sentir en forme. Réservez votre créneau horaire en ligne sur <https://mon-rdv-donnesang.efs.sante.fr>. Renseignements au 03 26 49 33 00.

**Marche nordique** – Née en 1997, l'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé tout au long de la vie et l'amélioration de la qualité de vie grâce à l'activité physique adaptée (APA). Cette association propose notamment des séances adaptées de marche-bâton pour les personnes en arrêt de travail longue durée avant la reprise d'activité. Ce programme est encadré par des professionnels de l'APA. Renseignements : [www.sielbleu.org](http://www.sielbleu.org).

**Population légale** – Au 1er janvier 2023, la population totale légale en vigueur à Mourmelon-le-Grand est de 5 213 habitants (source Insee). Par ailleurs, les résultats officiels du recensement 2023, opéré du 19 janvier au 18 février, seront connus au deuxième semestre. Ils serviront pour le calcul des populations légales des 5 prochaines années.

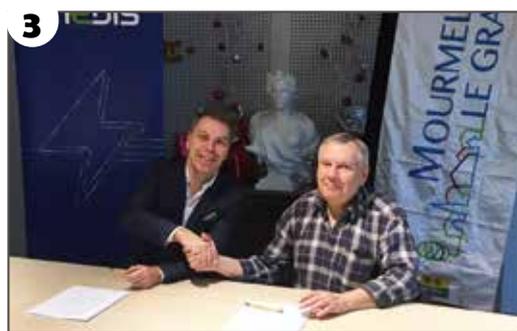
**Portage de livres à domicile** – Ce service gratuit, proposé par la médiathèque, est prévu pour les usagers souffrant d'une incapacité à se déplacer. Il est assuré en fonction des disponibilités des agents et selon les nécessités liées à l'organisation du service. Renseignements : 03 26 66 57 07.

**Propreté** – Les riverains sont chargés d'entretenir les abords de leurs habitations : balayage du caniveau, désherbage mais aussi ramassage des détritiques. Nous rappelons également aux fumeurs que le jet de mégots, en plus de peser lourdement sur notre environnement et notre qualité de vie, est passible d'une amende de 68 euros.

**Toutounet** – Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de ces derniers. Les contrevenants s'exposent à une amende de 68 € (article R633-6 du Code Pénal). Rappelons qu'en complément de la vingtaine de distributeurs de sacs à déjections canines installés dans la commune, il est également possible de retirer des sacs à l'accueil de la mairie. Afin d'éviter d'éventuels abus, le retrait en mairie est limité à 15 sacs par mois et par foyer.

**Violences** – En France, tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. L'association rémoise « Le Mars » vient en aide aux victimes de violences au sein du couple ou intrafamiliales (ascendance, descendance, fratrie, etc.). Des permanences sont organisées au sein de la brigade de gendarmerie de Mourmelon-le-Grand le mercredi de 14h à 17h. Cette association est joignable au 03 26 89 59 30 ou par mail à [contact@lemars.fr](mailto:contact@lemars.fr). En cas d'urgence, le 3919 est le numéro d'écoute national, gratuit et anonyme.

# DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



**1) 29 novembre** : Réalisation de l'enrobé pour la plateforme de l'espace dédié au skate-park et au city-stade. **2) 9 décembre** : Encore une belle édition de la Route de Noël. **3) 6 janvier** : Signature de la convention de partenariat entre Enedis et la Ville de Mourmelon-le-Grand dans le cadre du projet « Petites Villes de Demain ». **4) 20 janvier** : Cérémonie des voeux du Maire au personnel communal. **5) 20 janvier** : Cérémonie des voeux du Maire à la population. **6) 27 janvier** : Valérie Damidot en spectacle à Mourmelon-le-Grand avec son premier seule en scène. **7) 3 février** : Réfection des avaloirs par les services techniques de la Ville. **8) 5 février** : Banquet annuel des aînés au centre culturel Napoléon III. **9) 10 février** : Réfection de la salle Jacques Aubert. **10) 21 février** : Un spectacle pour les familles pendant les vacances : « La Mécanique de l'Absurde » de la compagnie Mister Fred. **11) 22 février** : Le plein d'activités à l'Accueil de Loisirs des vacances d'hiver. **12) 23 février** : « Le chat Potté 2 » et « Tirailleurs » dans le cadre de « Ciné A l'affiche ».

# BUDGET

## Le budget désormais voté en fin d'année

*Jusqu'à présent, le budget annuel de la collectivité était voté à la fin du premier trimestre de l'année en cours (exemple : le budget primitif de l'année 2022 a été voté le 8 avril de la même année). Cette méthodologie créant un certain temps de latence, il a été décidé d'avancer le vote du budget – et par la même occasion le vote des orientations budgétaires – à la fin de l'année N-1. Ainsi, pour l'année 2023, les orientations budgétaires ont été votées le 22 novembre 2022, puis ce fut le tour du budget primitif le 12 décembre.*

### Dépenses et recettes équilibrées

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 4 285 492 €. Les deux principaux postes de dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel à hauteur de 1 830 616 € ainsi que les charges à caractère général (eau, électricité, carburant, assurances, etc.) pour un montant de 1 141 520 €. Concernant les recettes, les dotations de l'État et les subventions de fonctionnement s'élèvent à 2 629 732 € tandis que le produit des impôts et taxes représente 1 339 000 €, dont 1 069 000 € d'impôts directs (incluant les taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties ainsi que la compensation de l'État concernant la taxe d'habitation).

### Les principaux investissements

La section d'investissement est, elle aussi, équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de 2 886 226 €. Les

recettes réelles s'élèvent à 2 621 226 € et l'équilibre est obtenu par un virement de 265 000 € provenant de la section de fonctionnement.

Parmi les principaux crédits affectés aux investissements on retrouve : la première phase de la construction du complexe sportif Saint-Martin (902 216 €), l'acquisition de terrains au titre des réserves foncières (900 000 €), la rénovation de l'éclairage public (280 700 €), l'aménagement du lotissement « Le Buisson Pilot II » (220 000 €) mais aussi le contrat de performance énergétique du gymnase du Terme Hilaire (168 880 €).

Sont prévus également la démolition des immeubles situés aux numéros 15 et 19 de la rue du général Gouraud (90 000 €), le renouvellement d'équipements techniques au centre culturel (75 000 €) ainsi que la construction d'un espace de stockage au centre culturel (56 200 €), sans oublier l'acquisition de matériels et véhicules pour les services techniques (43 540 €) ou encore la réalisation d'un schéma directeur et d'un audit du patrimoine communal (41 000 €).

### Poursuite des animations

Les animations ne sont pas en reste puisque les enveloppes suivantes ont été votées pour l'année 2023. Tout d'abord, la saison culturelle (spectacles, animations et séances de cinéma) représente un montant total de 121 893 €. Ensuite, l'enveloppe budgétaire dédiée à la jeunesse s'élève à 56 650 €, permettant ainsi de financer l'organisation des accueils de loisirs des petites et des grandes vacances, la formation des animateurs, l'achat de matériels, le transport, etc. En parallèle, les actions



sportives (« Sport en famille », « Méritants sportifs », « Terre de Jeux 2024 ») représentent la somme de 16 050 €.

Les aînés de la commune ne sont pas oubliés puisque 20 810 € sont alloués aux différents rendez-vous organisés en 2023 (banquet, voyage, colis de Noël, après-midis récréatives, etc.). Enfin, à la médiathèque, une enveloppe de 17 755 € a été allouée à l'acquisition de livres, CD, DVD et magazines, une autre de 13 500 € pour le renouvellement de la totalité des postes informatiques et enfin une dernière de 4 440 € pour les différentes animations organisées.



### Soutien aux associations locales

Notre ville peut s'enorgueillir d'un tissu associatif riche et particulièrement dynamique. On y retrouve des associations sportives, mais aussi de loisirs, patriotiques et même sociales.

Aussi, et comme chaque année, la municipalité a décidé de les soutenir. Cela passe par la mise à disposition de salles, de matériels ou encore de moyens humains. En complément de cela, le Conseil Municipal a voté l'attribution de 57 100 € à destination des associations dites « non-sportives » et de 41 030 € pour les associations sportives. Ces subventions leur permettent ainsi de réduire les cotisations de leurs adhérents, de s'équiper en matériels, d'organiser des événements et aussi, pour certaines d'entre elles, de rémunérer des salariés.



# ÉQUIPEMENTS

## Le city-stade bientôt livré !

*Le city-stade deviendra réalité dans les semaines à venir. Cet espace ludique intergénérationnel, dédié à l'activité sportive et aux loisirs, sera installé aux abords du centre culturel Napoléon III, en complément du skate-park.*

### Un équipement complet

Football, volley, basket, handball... Plusieurs activités sportives pourront être pratiquées d'ici quelques semaines dans cette enceinte de 288 m<sup>2</sup> (24 X 12 mètres). En effet, le city-stade sera composé de 2 buts foot/hand, de 2 mini-buts latéraux, de 2 panneaux de basket au-dessus des buts complétés par un kit basket à l'arrière, de tracés pour la pratique des différents sports, de 4 accès (dont un accès pour les personnes à mobilité réduite) et de réhausses pare-ballons sur tous les côtés.

L'enrobé sur lequel sera monté le city-stade a été réalisé fin novembre. Situé à côté du skate-park, cet emplacement a été agrandi afin de pouvoir accueillir ces deux équipements.

Les éléments du skate-park ont été remontés mi-décembre afin que les amateurs de skateboards, BMX et rollers puissent continuer à en profiter en attendant le montage de l'enceinte multisports.

### Subventionné à 80 %

Dépose puis repose du skate-park, nouvel enrobé, fourniture et pose du city-stade..., le coût global de l'opération s'élève à



85 055 € hors-taxes. Ce projet visant à insuffler une nouvelle dynamique à notre commune – classée comme « centre-bourg » – la municipalité a réalisé, dans le cadre du programme « Petites villes de demain », des demandes de subventions auprès de l'État, de la Région Grand Est et du Département de la Marne.

Ainsi ont été accordées : 34 022 € (40 %) par l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 19 788 € (23,26 %) par la Région dans le cadre du dispositif « Soutien aux centralités urbaines et rurales » et 14 234 € (16,74 %) par le Département et son dispositif « Équipements et enceintes sportives pour les communes ». Le reste à charge pour la commune est donc de 17 011 €.



## Mise en œuvre du programme « Petites villes de demain »

Le programme « Petites villes de demain » (PVD) a été conçu pour soutenir sur six ans (2020-2026) les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie. Il vise notamment à donner aux élus de ces communes les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. C'est à ce titre que Mourmelon-le-Grand a été labélisée en février 2021 par le Préfet de la Marne. Après la signature de la convention d'adhésion, puis de la convention-cadre par les différentes parties prenantes, place désormais à l'élaboration des projets pouvant bénéficier des aides du programme PVD.

### Répondre aux enjeux actuels et futurs

« Petites villes de demain » constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux différents besoins et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

### Priorité sur la transition énergétique

Lors de sa réunion du 1er avril 2022, le Comité de projet a validé la stratégie et les orientations constitutives du projet de Mourmelon-le-Grand. Les différents axes stratégiques retenus ont pour socle commun la transition énergétique : habitat (amélioration du parc existant), économie et commerce, équipements et espaces publics (rénovation énergétique du gymnase Terme Hilaire, réalisation d'audits sur la rénovation énergétique du patrimoine communal et sur l'éclairage public), mobilité (création d'une liaison douce vers la gare de Mourmelon-le-Petit), environnement et énergie (projet de production d'énergie photovoltaïque sur le patrimoine communal).

### Un premier partenariat avec Enedis

C'est dans le cadre du programme PVD que la municipalité (représentée par Pascal Jaloux, maire) et Enedis (représentée par Frédéric Lajoux, directeur territorial) ont signé une

convention de partenariat le 6 janvier dernier.

Plusieurs thèmes de travail ont été retenus tels que la mise en œuvre de la Transition Écologique (mise à disposition de données et appui en termes d'analyse) mais aussi la valorisation du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, etc.) par une meilleure connaissance et par une gestion énergétique renforcée ou encore l'accompagnement des élus pour mener leur projet.

### • Des projets déjà finalisés dans le cadre de PVD

Si nous avons évoqué les futurs projets imaginés dans le cadre du programme « Petites villes de demain », l'un a vu le jour, l'autre sera livré au printemps.

Il y a tout d'abord le dispositif « Micro Folie ». Installé à l'auditorium de la mairie depuis mars 2022, celui-ci accueille notamment un Musée numérique que l'on peut visiter librement les mercredis après-midi et samedis après-midi. Des projections « privées » peuvent également être organisées les autres jours de la semaine sur simple demande auprès de la médiathèque (accueil de classes, associations, groupes, passionnés, etc.). La ville a bénéficié d'une subvention financière de l'État au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Le tout récent projet de city-stade a également pu voir le jour grâce à ce programme. Il sera installé près du centre culturel Napoléon III à côté du skate-park. Cet espace de loisirs en plein air sera ouvert à la pratique libre de nombreux sports (football, basket, handball, etc.). Cet équipement permettra d'insuffler une nouvelle dynamique à la vie sportive mourmelonnaise tout en ayant vocation à être un lieu de rencontres intergénérationnelles.

Trois subventions ont été attribuées pour ce projet :

- Région Grand Est (« Soutien aux centralités urbaines et rurales »).
- Conseil départemental de la Marne (« Équipements et enceintes sportives pour les communes »).
- État (DETR 2022).



Le Musée Numérique de la Micro-Folie



Le City-Stade

# FLEURISSEMENT

## Top départ pour le concours communal !

Comme chaque année, le concours communal du fleurissement vise à récompenser les actions menées par les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement naturel des jardins, balcons et fenêtres. L'année 2023 ne dérogera pas à la règle. L'occasion de rappeler les différentes modalités : inscription, notation, récompenses, etc.

### Le système de notation

Tout d'abord, rappelons que le concours se fait exclusivement sur inscription auprès de la mairie. Cette année, la date limite d'inscription est fixé au 30 avril 2023. Rappelons également que 3 catégories sont instaurées : les maisons avec jardin, les façades (décor floral sur voie publique, fenêtres, murs et balcons) et les terrasses, cours et jardinets (espaces trop réduits pour être considérés en jardin).

Afin de départager les candidats, un système de notation a été instauré pour chacune des 3 catégories : tout d'abord le fleurissement à proprement parler (association vivaces/annuelles, harmonie, diversité, etc.), mais aussi le type de plantations (arbustes, plantes grimpantes, rosiers, etc.), ainsi qu'une sous-catégorie « divers » dans laquelle sont par exemple notés le choix des contenants, le principe de récupération, la prise en compte du développement durable, etc.

### Le jury et les récompenses

Le jury est composé des membres de la commission municipale chargée de l'urbanisme et du cadre de vie, éventuellement

assisté de personnes extérieures à la commission ou à la commune. C'est au milieu de l'été – généralement en juillet – que le jury examine une à une les candidatures.

Après leur passage, et pour chaque candidat, une moyenne est établie à partir des notes des membres du jury. Enfin, les récompenses sont officiellement remises aux lauréats lors de la cérémonie organisée en mairie au milieu de l'automne.

Dans le but de soutenir le commerce local, celles-ci se font sous forme de bons d'achat à valoir chez 4 commerçants mourmelonnais : Brindille, Goyeux Paysage, Natur'elles et Weldom. Le 1er prix recevra un total de 200 € (50 € à valoir chez chaque commerçant), le 2ème prix recevra 160 € (4 x 40 €), le 3ème prix : 120 € (4 x 30 €), le 4ème prix : 80 € (4 x 20 €) et à partir du 5ème prix : 40 € (4 x 10 €).



Maison du lauréat du concours 2022



Cérémonie de remise des prix du concours communal

### Les modalités d'inscription

Le concours est gratuit et sur inscription préalable avant le 30 avril 2023. Pour s'inscrire, plusieurs solutions sont proposées : soit avec le bulletin papier joint à ce 109e numéro de Synthèse, soit depuis le site internet de la Ville ([www.mourmelonlegrand.fr](http://www.mourmelonlegrand.fr), rubrique « cadre de vie »), soit par téléphone au 03 26 66 10 44.

# CADRE DE VIE

## Le square du « Buisson Filot II » se dessine

Évoquée en page 6 de ce numéro, la création d'un aménagement paysager aux abords de la place Catherine Vautrin est inscrite au budget 2023 pour un montant de 220 000 €. L'architecte paysager a d'ores et déjà été retenu, il s'agit de l'entreprise « Vysages » basée à Épernay. Plusieurs axes de travail ont été arrêtés : les enfants, les mobilités et la biodiversité. Après plusieurs réunions de concertation, le projet vient tout juste d'être arrêté. Présentation...



complément, un cheminement proposera une promenade à travers le square. Pour permettre tout cela, le carrefour entre la place Catherine Vautrin et les rues du Charbonnier et Édouard Bourret sera remodelé.

### Dédié aux familles et aux enfants

Reliant les deux lotissements « Buisson Filot I et II », ce futur square a été principalement imaginé pour accueillir des familles et donc des enfants. En effet, ce projet est situé dans une zone pavillonnaire récente et accueillant majoritairement de jeunes familles. Aussi, la municipalité a souhaité l'implantation d'une aire de jeux, d'un parcours d'équilibre ou encore d'une balancelle. Un modelé de terrain en forme de butte est également envisagé afin d'y apporter une note ludique. Enfin, un petit amphithéâtre surplombera l'ensemble de cet aménagement et permettra aux promeneurs de s'y détendre.

### Penser aux mobilités douces

Enjeu majeur des années à venir, un soin particulier a été apporté aux mobilités douces comme l'intégration d'une zone de stationnement pour les vélos, la création d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou encore l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. En

### Prise en compte de la biodiversité

Labélisée « 4 fleurs » par le Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF), notre ville n'envisage pas un seul projet qui ne mettrait pas l'accent sur la biodiversité. C'est le cas de cet aménagement paysager dans lequel seront plantés plusieurs arbres de variétés locales, les aires de jeux seront en robinier, les sols amortissants seront en matériaux naturels et non en caoutchouc et les cheminements seront en matériaux naturels sans traitement. Enfin, le tilleul déjà présent sera quant à lui conservé et les plantations de graminées et d'arbustes seront spécifiquement sélectionnées afin de permettre un entretien limité.

Les travaux débiteront au tout début de cet automne, permettant ainsi de présenter ce projet phare au jury des villes et villages fleuris lors de son passage, dans notre commune, à l'été 2024. En effet, comme le veut le règlement du CNVVF, le label « 4 fleurs », lorsqu'il est décerné, se doit d'être confirmé tous les 3 ans.



# ÉCONOMIE LOCALE

## Zoom sur les nouveaux commerces et services

Pour faire écho à nos précédents numéros, nous poursuivons notre série avec la présentation d'un institut de beauté qui a fait le choix de s'installer durablement sur la place Clemenceau et d'un nouveau service de coiffure à domicile.



### Instant'elle (7 place Georges Clemenceau)

Esthéticienne depuis 20 ans, Gaëlle Denimal a d'abord travaillé sur Paris avant de reprendre à son compte, en 2017, l'institut situé à l'angle de la rue Foch et de la rue Basse. Ce local étant en location, madame Denimal a souhaité être propriétaire de son propre institut. Son choix s'est porté sur un local situé sur la place Georges Clemenceau et qui accueillait auparavant une pizzeria. Elle détaille : « *Quatre mois de travaux ont été nécessaires pour la transformation. Nous avons intégré le local en janvier et nous sommes deux à y travailler. Je suis accompagnée de Charline, qui a tout d'abord fait son apprentissage pendant deux ans, avant d'obtenir un CDI après ses études* ».

Horaires : mardi, mercredi et jeudi : 9h-19h ; vendredi : 9h-20h ; samedi : 8h-17h.  
Téléphone : 03.26.66.10.51 – Site internet : [www.instantelle.fr](http://www.instantelle.fr)

### Madi Coiffure (prestations à domicile)

Madison Lebon est âgée de 21 ans et se lance, à son compte, dans la coiffure à domicile. Après avoir travaillé pendant cinq années au sein d'un salon de coiffure à Châlons-en-Champagne et obtenu pas moins de trois diplômes (CAP, mention complémentaire et brevet professionnel), la jeune mourmelonnaise a fait le choix de la coiffure à domicile. Elle explique : « *Je souhaite être indépendante et avoir la satisfaction d'être mon propre chef* ». Madison Lebon se déplace dans un rayon de 30 kms et dans divers établissements comme les maisons de retraite. Des forfaits femmes, hommes et enfants sont proposés et ses réalisations sont visibles sur ses différents réseaux sociaux.

Téléphone : 06.24.96.64.57  
Page Facebook « Madi Coiffure »  
Page Instagram « Madi\_coiffure51 »



## 501e RCC : en route vers la haute intensité avec l'exercice Monsabert

*Le centre opérations (CO) du 501e Régiment de Chars de Combat a participé à l'exercice Monsabert mené au sein même du camp de Mourmelon du 14 novembre au 9 décembre dernier.*



En vue de se préparer à l'hypothèse d'un engagement majeur, la 3e division a déployé, sur les terres mourmelonaises, son poste de commandement et celui de ses brigades dont celui de la 2e Brigade Blindée. L'objectif est de jouer la chaîne complète de commandement, de la

division jusqu'aux régiments. Ainsi, ce sont plus de 1 350 militaires, appartenant principalement à des structures d'état-major, qui se sont entraînés pour mécaniser les procédures de travail du système de poste de commandement.

De la défense ferme, en passant par la contre-attaque, mais aussi à la phase d'élément réservé, c'est un panel d'entraînement complet qui a permis au CO de s'entraîner. Au programme : étude fine du terrain, partage de l'information, coordination, renseignement, logistique, transmissions, conduite des opérations... rien n'est oublié ! L'exercice Monsabert constitue ainsi une étape importante en vue de l'exercice Orion et surtout une étape de plus dans la montée en puissance du système de commandement des divisions et brigades Scorpion.



## CAPCIA-51e RI : le lancement du Serval, c'est ici à Mourmelon !

*Le Serval est l'un des 4 nouveaux véhicules blindés (avec le Griffon, le Mepac et le Jaguar) développés dans le cadre du programme d'armement Scorpion, conçu pour renouveler et moderniser les moyens du combat au contact de l'armée de Terre. Amené à remplacer le VAB (véhicule de l'avant blindé), il fait son entrée dans les forces terrestres à compter de cette année. Et le camp de Mourmelon est le premier site concerné, puisque le CAPCIA-51e RI a reçu la mission d'armer un Centre de formation et de perception unique (CFPU) dédié à cet engin.*

Ce blindé modulaire de 18 tonnes, maniable et conçu pour intervenir dans les zones de contact avec l'ennemi, équipera les brigades légères dans sa version Scorpion. Il équipera également toutes les composantes de l'armée de Terre dans sa version Véhicule léger tactique polyvalent (VLTP).

Le CFPU de Mourmelon est d'abord chargé d'être le relais entre le consortium industriel fabricant le Serval et les unités de l'armée de Terre : chaque véhicule est réceptionné, inspecté et mis en service sur le camp. D'autre part, les instructeurs du centre assurent la formation des moniteurs

et des primo-pilotes issus des régiments : pour ce faire, le CAPCIA-51e RI dispose notamment d'un simulateur tourelle et, surtout, du camp tout proche permettant d'initier les équipages à la maniabilité, à la conduite route et tout-terrain, ainsi qu'au tir. Les unités repartent ainsi du centre avec une expérience complète de l'engin.

Le déploiement du Serval a été initié en 2022 et plusieurs dizaines d'engins sont déjà parvenus dans la garnison. En ce mois de mars 2023, le 3e RPIMA de Carcassonne est la première unité à venir suivre la formation spécifique avant de recevoir sa dotation de véhicules. À l'horizon 2035, le Serval sera diffusé dans notre armée à plus de 2 000 exemplaires. Ainsi, le camp de Mourmelon s'inscrit dans une étape majeure de la modernisation de l'armée de Terre !



# SENIORS

## HappyVisio, des conférences et ateliers gratuits pour les seniors

*HappyVisio est un site unique en son genre. Son utilité est reconnue par un grand nombre d'acteurs publics et privés et son succès s'est construit sur une idée simple : des visioconférences conviviales et de qualité, en accès libre et sans engagement.*

### Un accès facilité à la formation et à l'information

Pour faciliter l'accès à la formation et à l'information et pour répondre aux préoccupations de chacun, quel que soit son lieu d'habitation, HappyVisio, 1<sup>er</sup> site internet dans son genre, propose des conférences et des ateliers par visioconférence. Grâce à cette plateforme, vous pourrez vous former, vous informer et échanger avec l'animateur et les autres participants sur un large choix de thématiques, en lien avec votre santé, votre bien-être et bien plus.

### Plus de 750 activités gratuites

Ce service financé par la Conférence des financeurs de la Marne propose des conférences animées par des professionnels reconnus (médecins, psychologues, notaires,...). Il propose plus de 750 activités par an, entièrement gratuites sur des sujets tels que le sport, le Tai Shi, la culture, l'accès aux droits, le sommeil, la mémoire, l'hypnose, des dictées, des cours de cuisine...

Toutes les conférences sont proposées en direct, pour permettre à tous les participants de pouvoir poser leurs questions aux experts, répondre aux sondages, ou simplement interagir avec les autres participants. Un service de replay est disponible sur le site et permet une plus large diffusion des messages de prévention.



En complément des conférences, les partenaires peuvent réaliser des réunions participatives de 25 personnes sous forme d'ateliers.

Pour découvrir la programmation complète, il suffit de s'inscrire sur le site [www.HappyVisio.com](http://www.HappyVisio.com) et d'entrer le code partenaire «HAPPY51» qui permet l'accès à l'espace réservé pour le département de la Marne.

En cas de difficulté ou pour répondre aux questions des usagers, une hotline gratuite est à disposition et accessible sur [contact@happyvisio.com](mailto:contact@happyvisio.com) ou au 01.76.28.40.24.



#PLANSOLIDARITÉSSENIORS&HANDICAP

# SENIORS CONNECTÉS !

# AVEC HAPPYVISIO



LE NOUVEAU SERVICE DE CONFÉRENCES ET D'ATELIERS EN LIGNE SUR LES THÉMATIQUES SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE PRATIQUE, LOISIRS, SPORTS...

## Protéger les abeilles des frelons asiatiques grâce au piégeage

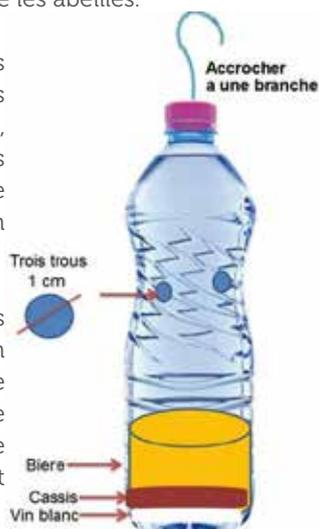
*Le frelon asiatique est un redoutable prédateur pour les abeilles. Une action préventive durant la période de février à avril est idéale pour piéger les futures reines... Si internet regorge d'exemples de pièges à réaliser soi-même, nous en avons retenu un qui permet d'éviter de piéger également les abeilles.*

### À la portée de tous

Avant tout, le piège doit inclure un mélange d'alcool et de sucre (les frelons asiatiques en sont friands, contrairement aux abeilles) et ce, quel que soit l'alcool et quel que soit le sucre que vous utiliserez (évidemment pas de miel, cela attirerait les abeilles...). Vin blanc, bière, panaché, sirop de cassis ou grenadine... à chacun son « cocktail ». Important : le vin blanc est impératif car celui-ci repousse les abeilles.

Ce mélange est à verser dans une bouteille en plastique, dans laquelle vous percerez ensuite, dans la partie supérieure, trois trous d'environ 1 centimètre de diamètre (taille du corps d'un frelon asiatique).

Le piège peut être suspendu dans un arbre ou posé au milieu d'un pot de fleurs (pensez à bien le caler afin qu'il ne puisse pas être renversé). Enfin, quand le liquide commence à être pâteux, c'est qu'il est temps de le changer.



### Attention aux nids !

Le frelon asiatique construit deux types de nids qui se succèdent au cours de l'année. Tout d'abord les nids de printemps (ou « nids primaires ») que l'on peut rencontrer dès la fin mars et qui se développent à hauteur d'homme (toit de garage, cabane à outils, dans une haie, etc.).

Puis les nids d'été (ou « nids secondaires ») qui sont bâtis dès le mois de juin. De forme sphérique, ils sont construits, le plus souvent, assez haut dans les arbres (plus de 10 m). Ils sont de grande taille, d'un diamètre de 40 à 80 cm, et peuvent abriter plusieurs milliers d'individus. Ces nids comportent une petite ouverture latérale située à mi-hauteur.

Une attaque massive peut survenir à proximité immédiate d'un nid. On doit donc éviter à tout prix de s'en approcher !

### Que faire si l'on découvre un nid ?

En cas de découverte d'un nid : ne surtout pas tenter de le détruire, même si celui-ci est de petite taille et facilement atteignable.

Si le nid se situe sur le domaine public et qu'il présente un risque particulier (proximité d'une école, lieu passant, square, etc.), signalez-le directement à la mairie (03.26.66.10.44). Une entreprise spécialisée dans la désinsectisation sera alors mandatée pour procéder à sa destruction.

En dehors des nids présentant un danger pour le public, tout particulier souhaitant procéder à la destruction d'un nid peut faire intervenir, à ses frais, à une société spécialisée.



## Un succès pour le dispositif « Forme toi ! »

La Ville de Mourmelon-le-Grand a lancé, en 2018, les dispositifs « Aide animateur » et « Passe ton BAFA » ! avec pour objectifs d'accompagner les jeunes à partir de 17 ans à devenir animateur dans les accueils de loisirs et à passer leur BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Compte-tenu du succès des programmes, ils sont depuis reconduits chaque année. En 2023, la formule change et devient « Forme toi ! » et permet désormais de devenir animateur dès 16 ans.

### Un accompagnement complet

Après un entretien préalable, les jeunes réalisent une mission bénévole de 5 jours au titre d'aide animateur dans le but de découvrir le métier.

Ils réalisent ensuite la formation BAFA en trois étapes : les bases puis le perfectionnement avec un stage pratique de 14 à 15 jours (dont 5 jours rémunérés) entre les deux.

Pour ce faire, la commune accompagne les jeunes financièrement pour le paiement des frais pédagogiques (les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont quant à eux à la charge des familles).

Une fois le diplôme obtenu, ils doivent effectuer une mission de 30 jours rémunérés à l'ALSH de Mourmelon.

### Un retour d'expérience

Nous sommes allés à la rencontre de Jenyline et Emilie, deux mourmelonaises âgées de 16 ans et présentes à l'accueil de loisirs pendant les vacances d'hiver. Jenyline entre tout juste dans la première étape du dispositif lui permettant de découvrir la structure et le métier d'animatrice. Ce sont donc ses premiers jours au sein de l'ALSH. Quant à Emilie, qui a déjà participé à la session des vacances de la Toussaint, elle a d'ores et déjà acquis les bases de la formation BAFA et en est donc à l'étape du stage pratique avant de passer au perfectionnement.

Jenyline a eu connaissance du dispositif grâce à notre communication sur les réseaux sociaux de la commune et pour Emilie, c'est sa maman qui lui a soumis l'idée après avoir entendu parler du programme « Forme toi ! ».



Pour toutes les deux, les jours passés à l'accueil de loisirs leur ont déjà beaucoup apporté. Jenyline, qui évolue avec le groupe des Ouistitis (moins de 6 ans), nous explique : « Ce dispositif m'a appris à bien m'occuper des plus petits, à gérer différentes situations ou encore à créer des activités, plutôt manuelles avec les tout-petits et un mélange d'activités manuelles et sportives pour les moyens ». Emilie œuvre quant à elle avec le groupe des Filous (6-8 ans) : « Je peux proposer des idées comme des activités sur l'astronomie ou encore le jeu de la tomate, un jeu de ballon que les enfants adorent ».

Le dispositif « Forme toi ! » connaît un tel succès qu'il affiche d'ores et déjà complet. Cependant, les candidatures restent les bienvenues en cas de désistement.



### Comment candidater ?

Il suffit d'écrire à l'attention de Monsieur le Maire soit par courrier à la Mairie de Mourmelon-le-Grand - 4 rue du Maréchal Joffre - 51400 Mourmelon-le-Grand ou par mail à [fxpoinsenet@villedemourmelonlegrand.fr](mailto:fxpoinsenet@villedemourmelonlegrand.fr).

Renseignements auprès du service Sport et Jeunesse au 03.26.66.79.48.

# MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi :  
9h30 - 12h / 14h - 17h30
- Samedi :  
9h - 12h / 14h - 17h

Renseignements : 03.26.66.57.07

Presse quotidienne à disposition gratuitement



Samedi  
25  
mars

## Atelier fabrication d'un carillon en perles

14h : Venez réaliser un joli carillon afin d'égayer votre jardin pour le printemps. Gratuit, dès 6 ans. Sur inscription.



Samedi  
8  
avril

## Atelier Batucada

15h : Atelier Batucada avec Ludovic Abrantes, professeur de percussions de l'école de musique de Mourmelon-le-Grand. Gratuit, public adulte. Sur inscription.



Samedi  
22  
avril

## Journée Disney

9h30 : Création d'un instrument inspiré du Roi Lion. Gratuit, dès 4 ans. Sur inscription.

10h30 : Atelier chapelier. Gratuit, dès 12 ans. Sur inscription.

14h30 : Le grand quizz Disney. Gratuit, dès 8 ans. Sur inscription.



## FESTIVAL « JARDIN DES MOTS »

proposé par  
la bibliothèque départementale de la Marne  
PROGRAMME À MOURMELON

**Samedi 6 mai** : Atelier terrarium avec le fleuriste Brindille - Pour les 8-12 ans. Gratuit. Sur inscription. À 10h.

**Mercredi 17 mai** : Découverte des jardins de Versailles et d'ailleurs en haute définition avec le musée numérique de la Micro-Folie. À 15h.

**Samedi 27 mai** : Rendez-vous à la médiathèque pour échanger en toute convivialité des plants, boutures, graines et bulbes de 14h à 17h.

**Samedi 10 juin** : Randonnée de quelques kilomètres au travers des parcs, squares et massifs de la ville avec une présentation du fleurissement et de la gestion différenciée par le service aménagement et entretien du cadre de vie - Départ de la médiathèque à 9h.

## NOUVEAUTÉS

- *Un abri de fortune* d'Agnès Ledig (Roman adulte)

- *Aile P* de Zazie (CD)

- *Central tour d'Indochine* (DVD)



## COUP DE



- *Glouton au pays des contes* d'Emma Yarlett (Album)

- *Toutankhamon, La quête de Howard Carter* de P-R Saint Dizier (BD)

- *The Prison Healer* de Lynette Noni (Roman)



## BÉBÉS LECTEURS

Samedis 1<sup>er</sup> avril, 6 mai et 3 juin  
Sur réservation  
À 10h et 11h - 0/2 ans

## L'HEURE DU CONTE

Mercredi matin  
Sans inscription  
À 10h30  
2/6 ans

## INSTANTS MUSICAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Samedi 10 juin  
Entrée libre  
À 15h

## LUDO ÇA ME DIT !

Samedis 18 mars, 15 avril, 20 mai et 17 juin  
Sans inscription  
De 14h à 17h - À partir de 3 ans

# L'Agglo à la une



## La boutique de la recyclerie vous attend !

Ce nouveau magasin se situe au sein même du Pôle Technique Environnemental, chemin des Grèves. La recyclerie entre dans le cadre de la politique d'économie circulaire de Châlons Agglo pour limiter la consommation et le gaspillage des ressources et la production de déchets sur le territoire. Désormais, dès votre arrivée à la déchèterie de Châlons, un agent valoriste de la recyclerie vous demandera votre accord concernant la collecte de certains produits. Nombreux sont ceux qui sont jetés, alors que ces derniers peuvent avoir une seconde vie ! Mobiliers, jouets, objets de décorations, petit électroménager, etc... Tous sont réparés à l'atelier, puis, vendus en boutique. Pour acheter des objets à la boutique et dénicher des trésors dans ce vaste espace, il faut juste être détenteur de la carte de la déchèterie et adhérer à l'association (3 € par an).

+ d'infos : [developpement.durable@chalons-agglo.fr](mailto:developpement.durable@chalons-agglo.fr)

## ET AUSSI...



1<sup>ER</sup> MAI 2023 DE 14<sup>H</sup> À 21<sup>H</sup>

- DOMAINE DE COOLUS -

ANIMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SPECTACLES ET CONCERTS

chalons-agglo.fr CHÂLONS EN CHAMPAGNE AGGLO

## Célébrons la nature au Domaine de Coolus...

La « Fête de Beltane », comme on la nomme, aura lieu le lundi 1er mai de 14 h à 21 h au Domaine de Coolus. Découverte du domaine en balades en calèche et poneys, ateliers d'éveil à l'environnement et de reconnexion à la nature, concerts et des spectacles, les animations sont variées. Sur place, buvette et restauration vous seront proposées.

**Le 1<sup>er</sup> mai 2023**

**De 14 h à 21 h au Domaine de Coolus**

+ d'infos : [www.chalons-agglo.fr](http://www.chalons-agglo.fr)

## Furies : les arts de la rue entrent en piste !

Les troupes du festival s'invitent, du 6 au 10 juin, dans les jardins, sur une place, sous un chapiteau, au détour d'une rue ... Depuis la première édition en 1990, le festival est fidèle à son objectif de soutien à la création contemporaine et à la découverte de jeunes talents. Le Festival propose une vingtaine de spectacles gratuits de cirque, d'art de rue, de danse ou de théâtre. Quelques spectacles sont payants et sur réservation. Ne manquez pas ce rendez-vous annuel unique et innovant, avec toujours, des pépites artistiques à découvrir.

+ d'infos : [www.furies.fr](http://www.furies.fr)

Mardi  
**14**  
mars  
14h30 / 20h

**CINÉMARDIS - « HARRY POTTER ET LA CHAMBRE DES SECRETS »**

Auditorium de la mairie  
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h  
Sans réservation



Vendredi  
**17**  
mars  
20h30

**THÉÂTRE « A LA FOLIE »**

Centre culturel Napoléon III  
Tarifs : 8 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans  
Billetterie en ligne sur [www.mourmelonlegrand.fr](http://www.mourmelonlegrand.fr) (paiement CB) ou guichet en mairie aux heures d'ouverture (paiement espèces ou chèque)



Jeudi  
**30**  
mars  
20h

**À L'AFFICHE ! - « LES PETITES VICTOIRES »**

Cinéma au centre culturel Napoléon III  
Tarifs : 6 euros / 3.5 euros pour les moins de 18 ans  
Carte adhérent 5 places à 22.50 euros - Sans réservation



Vendredi  
**7**  
avril  
20h30

**CONCERT « HOMMAGE À MICHEL DELPECH »**

Centre culturel Napoléon III  
Tarifs : 8 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans  
Billetterie en ligne sur [www.mourmelonlegrand.fr](http://www.mourmelonlegrand.fr) (paiement CB) ou guichet en mairie aux heures d'ouverture (paiement espèces ou chèque)



Mardi  
**11**  
avril  
14h30 / 20h

**CINÉMARDIS - « CHAMPAGNE »**

Auditorium de la mairie  
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h  
Sans réservation



Mardi  
**9**  
mai  
14h30 / 20h

**CINÉMARDIS - « 10 JOURS SANS MAMAN »**

Auditorium de la mairie  
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h  
Sans réservation



Samedi  
**13**  
mai  
16h

**CAR-MAI-VAL SUR LE THÈME DES ÎLES**

Défilé rue Gouraud suivi de la sentence de Monsieur Carnaval, spectacle et concours de véhicules décorés (roulants non motorisés), vente de crêpes et gaufres



Vendredi  
**26**  
mai  
20h30

**THÉÂTRE « FOLLES NOCES »**

Centre culturel Napoléon III  
Tarifs : 8 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans  
Billetterie en ligne sur [www.mourmelonlegrand.fr](http://www.mourmelonlegrand.fr) (paiement CB) ou guichet en mairie aux heures d'ouverture (paiement espèces ou chèque)



# CarMAIval

Les îles



Rendez-vous à 16H - Square Jean-Jaurès  
**MOURMELON-LE-GRAND**

Défilé suivi de la sentence de Monsieur Carnaval

Concours de véhicules (*roulants, non motorisés*) décorés

Vente de gâteaux et confiseries

